

Fiche réflexe 119 / CRIP - protection d'un mineur

Fiche interne pour orienter l'équipe face à une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être.

Version	Vérifié le	Prochaine revue	Champ
1.0	28/08/2026	28/02/2027	Accueil collectif de mineurs

À savoir : Les coordonnées de la CRIP et les circuits de transmission sont départementaux. Compléter cette fiche avec la procédure locale avant l'ouverture.

Utilisation

À adapter au fonctionnement de l'accueil et aux consignes de l'organisateur.

Préparer

- ☐ Coordonnées CRIP du département
- ☐ 119
- ☐ Procédure interne organisateur
- ☐ Contacts urgence police/gendarmerie/parquet selon consignes locales

Observations :

Si un enfant parle

- ☐ Écouter sans suggérer les réponses
- ☐ Ne pas promettre le secret
- ☐ Noter les mots exacts
- ☐ Éviter de multiplier les entretiens

Observations :

Évaluer l'urgence

- ☐ Danger immédiat : secours / forces de l'ordre selon situation
- ☐ Situation préoccupante : 119 / CRIP selon procédure

Observations :

Transmettre

- ☐ Informer uniquement les personnes qui doivent l'être
- ☐ Tracer la transmission

☐ Conserver confidentialité

Observations :

Points de vigilance

Les coordonnées de la CRIP et les circuits de transmission sont départementaux. Compléter cette fiche avec la procédure locale avant l'ouverture.

Sources de vérification

- **France Enfance Protégée - Documentation officielle du 119 - Allô enfance en danger**

Service national 119

<https://www.allo119.gouv.fr/communication-documentation>

- **Légifrance - Accident grave et situation présentant des risques graves**

CASF R.227-11

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006905555/

Statut : Ce document est un modèle AnimyJob établi à partir des sources ci-dessus. Il ne constitue pas un formulaire émis, homologué ou validé par l'administration. Vérifiez toujours les règles particulières de votre accueil et les instructions de votre SDJES, collectivité, assureur, service de santé ou gestionnaire de locaux.